

## Chronique du 15 au 21 mars 1998

### ZLEA : Déclaration de San José

Les ministres du commerce représentant les 34 pays engagés dans le processus de la ZLEA sont arrivés à un accord sur la structure et le lieu de ces négociations qui seront lancées lors du Sommet des Amériques à Santiago les 18 et 19 avril prochain. Voici quelques points saillants de la [Déclaration de San José](#) publiée officiellement le 19 mars :

- Il n'y aura qu'un accord final (*single undertaking*) qui devra être conclu pas plus tard qu'en 2005. La ZLEA peut coexister avec d'autres accords bilatéraux ou sous-régionaux "dans la mesure où les droits et les engagements aux termes de ces accords ne sont pas couverts ou ne vont pas au-delà des droits et des engagements de la ZLEA". (section II, para. 9)
- Les ministres du commerce des 34 pays auront la responsabilité finale des négociations et devront se rencontrer au moins à chaque 18 mois. Un "Comité de Négociations Commerciales" (CNC) est établi au niveau vice-ministériel. Le CNC aura un président et un vice-président, devra se réunir au moins deux fois par année et aura la responsabilité de "guider le travail des groupes de négociation et de décider de l'architecture globale de l'accord et des questions institutionnelles". (section III, para. 10)
- Neuf groupes de négociations sont établis : accès aux marchés ; investissements ; services ; achats du secteur public ; règlement de différends ; agriculture ; droits de propriété intellectuelle ; subventions, *antidumping* et droits compensatoires ; et politique de concurrence. Les réunions des groupes de négociations auront lieu successivement à Miami, Panama et Mexico. (section III, para. 11)
- Il y aura rotation (à chaque 18 mois à partir du 1er mai 1998) de la présidence du processus de la ZLEA à la fin de chaque réunion des ministres. Le pays qui présidera le processus de la ZLEA sera le site de la réunion des ministres et présidera aussi le CNC. La présidence et la vice-présidence seront dans l'ordre tenues successivement par : le Canada et l'Argentine, l'Argentine et l'Équateur, l'Équateur et le Chili. Le Brésil et les États-Unis assumeront une co-présidence final du processus. (section III, para. 12)
- Un secrétariat administratif sera créé et sera situé au même endroit où prennent place les réunions des groupes de négociations. (section III, para. 14)
- Un comité de représentants gouvernementaux a été établi pour recevoir les commentaires des différents secteurs des sociétés civiles voulant présenter "leurs opinions sur les sujets reliés au commerce de manière constructive", tout particulièrement ceux des secteurs de production, syndicaux, environnementaux et académiques. (section IV, para. 17)
- Les ministres ont aussi "réaffirmé leur engagement à accomplir un progrès concret pour l'an 2000" en particulier dans le domaine des mesures de facilitation du commerce. (section IV, para. 18)
- De la section des "principes et objectifs" du processus de la ZLEA en annexe soulignons les points suivants : les décisions seront prises par consensus ; l'Accord de la ZLEA devra être conforme aux règles de l'OMC (en particulier l'article XXIV du GATT et l'article V du GATS) ; la ZLEA devrait si possible "aller au-delà" (*improve upon*) des règles et disciplines de l'OMC ; les pays pourront "négocier et accepter les obligations de la ZLEA individuellement ou comme membres d'un groupe sous-régional négociant comme unité". (Annexe 1, Principes généraux, para. a, c, d, f et g) Notons aussi que les ministres renouvellent leurs "engagements à l'observance des normes "centrales" (*core*) de travail et reconnaissent que l'Organisation Internationale du Travail est l'organisme ayant la compétence de décider et s'occuper de ces normes "centrales" de travail". (Annexe 1, Objectifs généraux, para. f)

### Déclaration de San José : premières réactions

Les premières réactions des différents médias à la Déclaration de San José vont généralement dans le même sens : celui d'une victoire pour les pays sud-américains et en particulier ceux du MERCOSUR. On souligne particulièrement les gains suivants :

- La création d'un groupe de négociations dédié uniquement à l'agriculture, ce qui avait jusque là été farouchement opposé par les États-Unis (appuyé par le Canada) qui voulaient plutôt inclure ce sujet dans le groupe de négociations sur l'accès aux marchés. Ceci est interprété comme une victoire pour le Brésil dont les exportations agricoles vers les États-Unis font face à de nombreuses barrières.
- La possibilité qu'aura le MERCOSUR d'orienter la forme que prendra la ZLEA par son contrôle, à travers l'un de ses pays membres, soit de la présidence ou de la vice-présidence du processus de la ZLEA du début à la fin des négociations. La [Folha de Sao Paulo](#) annonçait même en première page le jour suivant la publication de la Déclaration que le fait que le Brésil ait obtenu la co-présidence du processus à la toute fin des négociations lui donnait un veto virtuel sur l'issue de ces dernières (cependant une analyse plus approfondie présentée dans l'édition du 22 mars mettait plutôt l'emphase sur les inquiétudes des Brésiliens face à l'ouverture de leur marché à la compétition américaine).
- L'incapacité des États-Unis d'imposer la création d'un groupe d'étude qui aurait donné qui aurait donné une voix officielle aux groupes d'intérêts, en particulier ceux représentant les syndicats et les groupes environnementaux. Au lieu de cela, seul un comité pouvant recevoir les commentaires de ces groupes mais n'ayant aucune obligation de répondre ou d'agir sur ces commentaires a été créé. On peut prévoir que ceci créera d'autant plus de problèmes pour l'administration américaine dans ses efforts visant à obtenir l'autorisation de la voie rapide de la part du Congrès.

La décision de tenir les négociations dans trois villes différentes (qui accueilleront par le fait même le secrétariat du processus) était plutôt inattendue. Rio n'étant pas incluse le Brésil a reculé sur ce point, quoique Miami ne sera pas la seule ville accueillant les négociateurs comme le voulaient les États-Unis, en échange semble-t-il de concessions dans d'autres domaines.

Ce que l'on peut retenir à ce moment-ci est la relation directe que semble faire de nombreux participants à ces négociations entre l'échec de l'obtention de l'autorisation de la voie rapide et l'affaiblissement de la position américaine, ou du moins la plus grande flexibilité des négociateurs américains. Un officiel de haut niveau déclarait aux journalistes présent : "Je n'ai jamais vu autant de flexibilité de la part de la délégation des États-Unis. Ils étaient disposés à faire des compromis sur tout". La cohésion et la sophistication grandissante du MERCOSUR dans les négociations commerciales ont aussi été soulignées par de nombreux observateurs dont le ministre chilien des Affaires étrangères qui déclarait que le "MERCOSUR est devenu très discipliné". (voir "South America Grabs Greater Free Trade Role", [Reuters](#), 20 mars 1998; "El ALCA ya tiene forma", [La Nación](#), 20 mars 1998)